



ARRETE DU MAIRE
N° AR20170612_61
Objet : Tarifs séjour
à l'Alpe du grand serre

Nous, Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu la délibération n° 297 du 30 juin 2014 habilitant le Maire à décider des tarifs du Centre de Loisirs par arrêté,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : Les tarifs du séjour été Enfants/Jeunes (7-15 ans), du 10 au 13 juillet 2017 à l'Alpe du grand serre (Isère), sont les suivants :

TARIFS POUR LES POISATIERS				
QF	Coût Séjour	Coût famille arrondi	Mairie (dont PSO)	Taux
T1	272 €	54 €	218 €	80%
T2	272 €	68 €	204 €	75%
T3	272 €	82 €	191 €	70%
T4	272 €	95 €	177 €	65%
T5	272 €	109 €	163 €	60%
T6	272 €	123 €	150 €	55%
T7	272 €	150 €	123 €	45%
T8	272 €	177 €	95 €	35%
T9	272 €	191 €	82 €	30%
T10	272 €	204 €	68 €	25%

TARIFS POUR LES NON POISATIERS				
QF	Coût Séjour	Coût famille arrondi	Mairie (dont PSO)	Taux
T1	272 €	136 €	136 €	50%
T2	272 €	150 €	122 €	45%
T3	272 €	163 €	109 €	40%
T4	272 €	177 €	95 €	35%
T5	272 €	190 €	82 €	30%
T6	272 €	204 €	68 €	25%
T7	272 €	218 €	54 €	20%
T8	272 €	231 €	41 €	15%
T9	272 €	245 €	27 €	10%
T10	272 €	258 €	14 €	5%

ARTICLE 2 : Les droits d'inscription annuels au Centre des Loisirs sont fixés à 8 € par famille pour les Poisatiers et à 12 € pour les extérieurs.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera déposé en Préfecture.

Fait à Poisat, le 12 juin 2017
Le Maire,
Ludovic BUSTOS

Envoyé en préfecture le 14/06/2017

Reçu en préfecture le 14/06/2017

Affiché le



ID : 038-213803091-20170612-AR20170612_61-AR